

Communiqué de presse

Cergy, le 27 juillet 2021

Se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise se mobilise pour rappeler les bénéfices de la vaccination et pour renouveler la confiance de la population dans les vaccins.

La vaccination permet de lutter contre de nombreuses maladies infectieuses graves pouvant entraîner des complications et des séquelles. Elle permet d'éviter la réapparition de certaines maladies et la propagation des épidémies. Pour cela, il est essentiel de mettre à jour ses vaccins tout au long de sa vie pour atteindre un taux de couverture vaccinale élevé de l'ensemble de la population.

Une personne vaccinée interrompt la chaîne de transmission d'un virus ou d'une bactérie à son entourage. Actuellement, 11 vaccinations obligatoires sont pratiquées dans les 18 mois de l'enfant.

Chaque année, l'Assurance Maladie met en œuvre des campagnes de vaccination, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) en faveur des enfants âgés de 1 à 17 ans inclus et contre la grippe saisonnière à destination des personnes de plus de 65 ans et les plus fragiles.

Depuis 10 ans, une recrudescence des cas de rougeole est constatée et la grippe saisonnière est responsable de près de 3 700 décès chaque année en France. Il est important de continuer à se faire vacciner pour maintenir une couverture vaccinale satisfaisante et empêcher la résurgence de maladies.

Par ailleurs, l'épidémie de la Covid-19, apparue depuis plus d'un an, a provoqué 111 587 décès en France. Maladie très contagieuse, vous pouvez être porteur du virus sans ressentir de symptômes. La vaccination organisée depuis décembre 2020 permet de réduire les formes graves de la maladie et la mortalité due au virus.

Pour accompagner ses assurés, l'Assurance Maladie du Val-d'Oise propose des outils tels qu'un calendrier indiquant les vaccins à réaliser en fonction de l'âge et précisant le rythme des injections, ainsi que de nombreuses autres informations consultables sur le site vaccination-info-service.fr

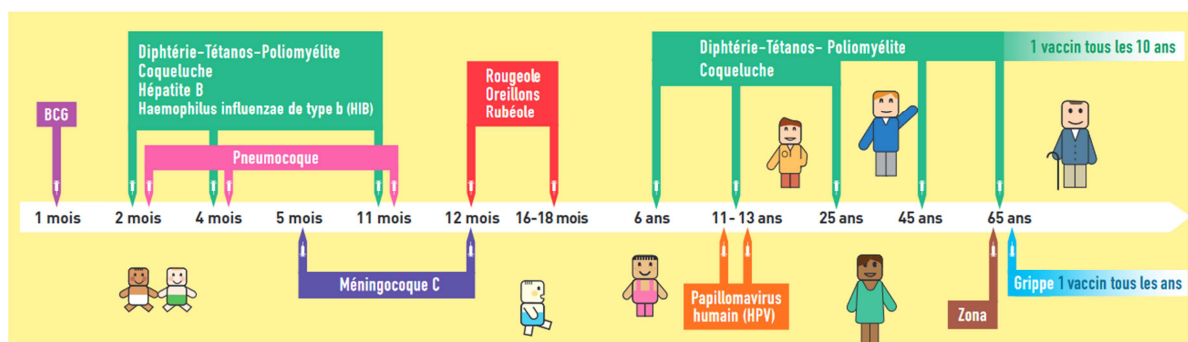
Nos Chiffres Clés pour le Val d'Oise:



Sources : DCIR/SNDS/SNIIRAM – Santé Publique France – CovidTracker.fr - Données : Ministère de la Santé

La vaccination est la responsabilité de tous. Protégeons-nous, vaccinons-nous !
Et vous, êtes-vous à jour dans vos vaccins ?

Le calendrier des vaccins 2021



Contacts presse :

- Ingrid MOMET ☎ 01 79 42 23 55
 - Samira SALAH ☎ 01 34 22 23 87
- 📧 communication.cpam-cergyponoise@assurance-maladie.fr

À propos de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val d'Oise est responsable de la protection de 94% de la population du département, soit plus d'un million d'assurés, et verse chaque année plus de 2,6 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 1 000 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.